

DETTES DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET LEURS EFFETS

Rapport du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire

Le président Pat Finnigan

JUIN 2017 42° LÉGISLATURE, PREMIÈRE SESSION

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : http://www.parl.qc.ca

DETTES DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET LEURS EFFETS

Rapport du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire

Le président Pat Finnigan

JUIN 2017 42° LÉGISLATURE, PREMIÈRE SESSION

COMITÉ PERMANENT DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE

PRÉSIDENT

Pat Finnigan

VICE-PRÉSIDENTS

Bev Shipley

Ruth Ellen Brosseau

MEMBRES

David Anderson Alaina Lockhart

Pierre Breton Lloyd Longfield

Francis Drouin Joe Peschisolido

Jacques Gourde

AUTRES DÉPUTÉS QUI ONT PARTICIPÉ

Randy Boissonnault L'hon. Mark Eyking

Sean Casey Brian Masse

Alupa A. Clarke L'hon. Michelle Rempel

Julie Dabrusin L'hon. Gerry Ritz

GREFFIER DU COMITÉ

Jean-Denis Kusion

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Service d'information et de recherche parlementaires

Frédéric Forge, analyste Khamla Heminthavong, analyste

LE COMITÉ PERMANENT DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE

a l'honneur de présenter son

SEPTIÈME RAPPORT

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(2) du Règlement, le Comité a étudié les dettes dans le secteur agricole et leurs effets et a convenu de faire rapport de ce qui suit :

TABLE DES MATIÈRES

LES DETTES DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET LEURS EFFETS	1
INTRODUCTION	1
A. Portrait de la situation	1
1. La santé financière des entreprises agricoles canadiennes	1
2. La forte capitalisation du secteur agricole	3
3. La gestion des risques	4
B. Les défis de la relève agricole et des nouveaux agriculteurs	5
Les obstacles au démarrage et au transfert des fermes	5
C. Le soutien à la relève agricole et aux agriculteurs débutants	7
D. Autre : La main-d'œuvre dans le secteur agricole	10
CONCLUSION	10
LISTE DES RECOMMANDATIONS	13
ANNEXE A : LISTE DES TÉMOINS	15
ANNEXE B : LISTE DES MÉMOIRES	17
DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT	19
RAPPORT COMPLÉMENTAIRE DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE	21

LES DETTES DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET LEURS EFFETS

INTRODUCTION

Le secteur agricole canadien se souvient bien de la crise financière agricole des années 1980, marquée par des taux d'intérêts atteignant des sommets historiques et par l'effondrement des prix des denrées agricoles. Cette situation avait poussé plusieurs entreprises à la faillite. Ces dernières années, on a observé une hausse accrue de la valeur des terres et par conséquent du niveau de la dette agricole. De fait, le passif financier du secteur agricole a atteint un niveau record en 2015.

En raison des préoccupations croissantes concernant le niveau d'endettement du secteur agricole, le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire (ci-après « le Comité ») s'est penché sur la question et a adopté la motion suivante le mardi 6 décembre 2016 :

Que le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire mène une étude sur les dettes dans le secteur de l'agriculture et les effets de celles-ci sur : 1) les jeunes agriculteurs et le transfert des exploitations agricoles d'une génération à l'autre; 2) les exploitations agricoles débutant en démarrage depuis 10 ans ou moins; 3) la capacité d'agrandir les exploitations agricoles; que les représentants du Ministère assistent à au moins une réunion; que l'étude se déroule sur au moins quatre réunions que le Comité tiendra dès que possible afin de faire rapport à la Chambre des Communes de ses conclusions et de ses recommandations¹.

Le Comité a tenu quatre audiences publiques du 11 avril au 9 mai 2017 et entendu divers représentants du secteur agricole et agroalimentaire de même que les représentants d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

A. Portrait de la situation

1. La santé financière des entreprises agricoles canadiennes

Au cours des dernières années, la dette agricole a affiché une tendance marquée à la hausse. Selon Statistique Canada, la valeur totale du passif agricole s'est établie à 86,8 milliards de dollars en 2015, soit une augmentation de 8,9 % par rapport à l'année précédente (voir figure 1). Aujourd'hui, les dettes du secteur agricole représentent plus du double des dettes de l'année 2000². D'après les analyses d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, les grandes exploitations à hauts revenus ont des niveaux d'endettement

¹ Chambre des communes, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, <u>Procès-verbal</u>, 1^{re} session, 42^e législature, 6 décembre 2016.

² Chambre des communes, AGRI, <u>Témoignages</u>, 42^e législature, 1^{re} session, 4 mai 2017, 1205 (Robert Martin, directeur adjoint, Politiques, Association canadienne des coopératives financières).

agricole plus élevés, et environ 30 % des exploitations dont les revenus sont plus faibles ne sont pas endettées³.

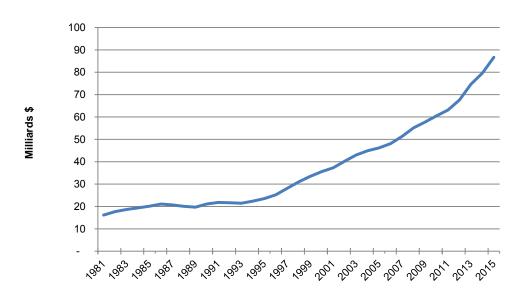


Figure 1 – Dette agricole, Canada, 1981-2015

Source : Figure préparée à partir de données tirées de Statistique Canada, « Tableau 002-0020 », CANSIM (base de données).

Le tableau 1 montre que la dette moyenne par ferme s'est accrue dans toutes les provinces. Au Canada, le taux d'endettement moyen par ferme a été de 603 759 \$ en 2015 comparativement à 412 269 \$ en 2011. La Colombie-Britannique, le Québec et l'Ontario ont affiché le taux d'endettement le plus élevé.

2

-

Chambre des communes, AGRI, <u>Témoignages</u>, 42^e législature, 1^{re} session, 11 avril 2017, 1125 (Tom Rosser, sous-ministre adjoint, Direction générale des politiques stratégiques, Agriculture et Agroalimentaire Canada).

Tableau 1 - Dette moyenne par ferme, 2011-2015

Provinces	2011	2013	2015
Saskatchewan	298 948 \$	383 640 \$	417 166 \$
Manitoba	414 534 \$	496 480 \$	553 195 \$
Alberta	367 247 \$	494 732 \$	594 501 \$
Ontario	428 076 \$	550 465 \$	653 769 \$
Provinces de l'Atlantique	501 673 \$	597 223 \$	661 052 \$
Québec	493 847 \$	578 873 \$	708 499 \$
Colombie-Britannique	711 985 \$	747 915 \$	903 460 \$
Canada	412 269 \$	512 975 \$	603 759 \$

Source : Tableau préparé à partir de données tirées de Statistique Canada, « Tableau 002-0071 », CANSIM (base de données).

Malgré une croissance accrue du niveau de l'endettement agricole ces dernières années, plusieurs témoins ont souligné qu'il ne constituait pas un problème important pour le secteur pourvu que le niveau de revenus permette aux agriculteurs de respecter leurs obligations financières tout en demeurant rentables. Les témoins ont également indiqué que la croissance de la dette agricole a coïncidé avec l'augmentation des revenus, démontrant une industrie florissante⁴. Bien que la dette agricole ait augmenté plus rapidement que la valeur de l'actif agricole en 2015, les témoins ont indiqué que les exploitations agricoles se portent bien financièrement⁵. Le ratio d'endettement demeure faible depuis plusieurs années. Il s'établissait à 15.4 % en 2015⁶.

2. La forte capitalisation du secteur agricole

De bons revenus, une hausse des profits et de faibles taux d'intérêt ont favorisé les investissements agricoles, notamment dans l'achat de terres. Ce contexte favorable a fait grimper la valeur des terres ainsi que l'endettement agricole⁷.

Chambre des communes, AGRI, <u>Témoignages</u>, 42^e législature, 1^{re} session, 11 avril 2017, 1115 (Jean-Philippe Gervais, vice-président et économiste agricole en chef, Financement agricole Canada).

⁵ *Ibid.*, 1110 (Michael Hoffort).

⁶ Chambre des communes, AGRI, <u>Témoignages</u>, 42^e législature, 1^{re} session, 9 mai 2017, 1140 (Florence Bouchard-Santerre, conseillère, Recherche et politiques agricoles-économie, Union des producteurs agricoles).

⁷ Chambre des communes, AGRI, <u>Témoignages</u>, 42^e législature, 1^{re} session, 11 avril 2017, 1100 (Tom Rosser).

Depuis 25 ans, la valeur des terres agricoles ne cesse d'augmenter. D'après un récent rapport annuel de Financement agricole Canada (FAC) sur ce sujet, la valeur moyenne des terres agricoles a affiché une hausse de 7,9 % en 2016⁸. Cependant, cette hausse progresse à un rythme moindre par rapport aux années précédentes⁹. Les terres occupent une grande proportion dans l'ensemble des actifs agricoles. D'après l'Union des producteurs agricoles, cette proportion constitue un poids considérable¹⁰.

3. La gestion des risques

Malgré les perspectives agricoles favorables, les témoins ont rappelé qu'il est important de demeurer vigilant et que le secteur agricole comporte beaucoup de risques liés à la production et aux marchés.

Une augmentation des taux d'intérêt même minime risquerait de compromettre plusieurs exploitations agricoles, particulièrement les entreprises en démarrage qui ont habituellement un taux d'endettement plus élevé que les entreprises établies¹¹. La hausse des taux d'intérêt a un impact considérable sur les flux de liquidités des entreprises agricoles. L'ampleur de cet impact dépendra du niveau et de la vitesse de la hausse des taux d'intérêt. Une augmentation lente et régulière des taux d'intérêt permettrait aux agriculteurs de s'adapter à la situation. Cependant, il serait difficile de gérer la situation si les taux d'intérêt augmentent rapidement¹².

Sachant que les risques associés à la production et aux marchés échappent au contrôle des agriculteurs, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont mis en place une série de programmes de gestion des risques de l'entreprise pour aider les producteurs à gérer ces risques. Depuis 2013, ces programmes ont accordé une aide totalisant plus de 5,6 milliards de dollars¹³.

Dans le contexte actuel, les témoins croient que les programmes de gestion des risques n'offrent pas une protection optimale et ne répondent pas adéquatement aux besoins des agriculteurs. Ils proposent de renforcer la protection de la gestion de l'offre et de bonifier les programmes de gestion des risques. Des programmes bonifiés contribueraient à augmenter et stabiliser les revenus des jeunes agriculteurs et les faibles coûts à la participation aux programmes leur permettraient de dégager plus de liquidités pour opérer leur entreprise¹⁴.

9 *Ibid.*. 1110.

10 Chambre des communes, AGRI, <u>Témoignages</u>, 42^e législature, 1^{re} session, 9 mai 2017, 1140 (Florence Bouchard-Santerre).

12 Chambre des communes, AGRI, <u>Témoignages</u>, 42^e législature, 1^{re} session, 4 mai 2017, 1210 (Frank Kennes, vice-président, Agriculture et commercial, Libro Credit Union).

13 Chambre des communes, AGRI, <u>Témoignages</u>, 42^e législature, 1^{re} session, 11 avril 2017, 1100 (Tom Rosser).

14 Chambre des communes, AGRI, <u>Témoignages</u>, 42^e législature, 1^{re} session, 9 mai 2017, 1140 (Florence Bouchard-Santerre).

⁸ Ibid., 1105 (Michael Hoffort).

¹¹ *Ibid.*, 1200 (Marcel Groleau, président, Union des producteurs agricoles).

Afin d'aider les agriculteurs à gérer leurs flux de trésorerie, le gouvernement fédéral leur offre des avances de fonds à faibles taux d'intérêt par l'entremise du Programme de paiements anticipés (PPA)¹⁵. En raison de la taille croissante des entreprises agricoles et de leurs coûts élevés d'opération, les témoins estiment qu'il est nécessaire que les limites actuelles des paiements anticipés soient haussées et indexées à l'inflation pour mieux répondre aux conditions de production 16. Afin de mieux composer avec des contraintes de production d'une entreprise en démarrage, les agriculteurs débutants devraient bénéficier d'une plus grande limite de paiement anticipé sans intérêt¹⁷.

Comme il a été évogué précédemment, la situation de l'endettement agricole au Canada n'est pas préoccupante si elle est bien gérée. La Fédération de la relève agricole du Québec a mentionné que « l'endettement est positif s'il crée de la richesse, mais il est un frein au transfert des organisations agricoles s'il est trop élevé¹⁸ ».

B. Les défis de la relève agricole et des nouveaux agriculteurs

Au cours des 10 à 15 prochaines années, de nombreux agriculteurs transféreront leurs entreprises à la génération suivante¹⁹. Heather Watson de Gestion agricole du Canada estime que trois entreprises agricoles sur quatre devraient changer de mains²⁰. Christie Young de FarmStart a fait remarquer que beaucoup d'exploitations agricoles vont être transférées à l'extérieur de la famille²¹.

1. Les obstacles au démarrage et au transfert des fermes

Les jeunes agriculteurs et les nouveaux arrivants sont confrontés à de nombreux défis. La forte capitalisation des entreprises agricoles, la hausse des prix fonciers, la difficulté d'accéder au crédit et le manque de planification créent des obstacles importants au démarrage et au transfert des fermes.

L'accès au financement constitue un obstacle majeur pour les nouveaux agriculteurs sans antécédents en matière de crédit, car la majorité des prêteurs exigent que les prêts d'exploitation soient totalement garantis. De plus, des mises de fonds pouvant atteindre 50 % du prix d'achat peuvent rendre impossible l'obtention de

Chambre des communes, AGRI, *Témoignages*, 42^e législature, 1^{re} session, 11 avril 2017, 1100 15 (Tom Rosser).

Chambre des communes, AGRI, *Témoignages*, 42^e législature, 1^{re} session, 4 mai 2017, 1120 (Ron Bonnett, 16 président, Fédération canadienne de l'agriculture).

¹⁷ Ibid., 1125.

Chambre des communes, AGRI, <u>Témoignages</u>, 42^e législature, 1^{re} session, 2 mai 2017, 1140 18 (Michèle Lalancette, présidente, Fédération de la relève agricole du Québec).

Chambre des communes, AGRI, <u>Témoignages</u>, 42^e législature, 1^{re} session, 11 avril 2017, 1100 19 (Tom Rosser).

Chambre des communes, AGRI, <u>Témoignages</u>, 42^e législature, 1^{re} session, 9 mai 2017, 1200 (Heather Watson, directrice générale, Gestion agricole du Canada). 20

²¹ Ibid., 1250 (Christie Young, directrice générale, FarmStart).

financement pour les nouveaux venus²². Certains témoins croient que l'accès au capital patient peut aider la nouvelle génération d'agriculteurs à démarrer leur entreprise et à se constituer des actifs agricoles. Le modèle du capital patient s'inscrit dans une perspective à long terme. Il s'agit, par exemple, d'un prêt à long terme accompagné de faibles taux d'intérêt et des modalités de remboursement favorables²³.

Pour faciliter l'accès au crédit aux agriculteurs, le programme de la Loi canadienne sur les prêts agricoles (LCPA) fournit des garanties de prêts aux fins d'investissements²⁴. D'après le Conseil canadien du porc, ce programme a une portée limitée, car le montant du prêt garanti est plafonné à 500 000\$. Or, l'industrie porcine requiert énormément de capitaux et ce plafond ne reflète pas la taille et les pratiques opérationnelles des entreprises porcines²⁵.

Les jeunes agriculteurs et les agriculteurs débutants ont également accès à divers produits financiers spécialisés offerts par Financement agricole Canada, notamment le prêt Jeune agriculteur, le prêt Jeune entrepreneur et le prêt Transfert. Ce dernier vise à aider les jeunes agriculteurs à démarrer leur entreprise ou à prendre de l'expansion en leur permettant de verser un paiement initial moindre que la norme²⁶. La nouvelle génération d'agriculteurs peut aussi obtenir des prêts à taux d'intérêt favorables consentis par des coopératives financières.

Afin de soutenir leurs activités agricoles, de nombreux agriculteurs dépendent des revenus hors ferme. Plus de 40 % des exploitants de fermes familiales ont un travail à l'extérieur de leur exploitation²⁷. Cette proportion est plus élevée chez les jeunes agriculteurs²⁸ et dans l'industrie bovine²⁹. Les revenus hors ferme permettent aux jeunes agriculteurs d'amasser des fonds leur permettant d'obtenir des prêts³⁰ afin d'investir dans

22 *Ibid.*, 1230.

Chambre des communes, AGRI, <u>Témoignages</u>, 42^e législature, 1^{re} session, 9 mai 2017, 1200 (Marcel Groleau).

Chambre des communes, AGRI, <u>Témoignages</u>, 42^e législature, 1^{re} session, 11 avril 2017, 1105 (Tom Rosser)

25 Chambre des communes, AGRI, <u>Témoignages</u>, 42^e législature, 1^{re} session, 4 mai 2017, 1240 (Hans Kristensen).

26 Ibid., 1105 (Michael Hoffort).

27 Chambre des communes, AGRI, <u>Témoignages</u>, 42^e législature, 1^{re} session, 9 mai 2017, 1225 (Mervin Wiseman, directeur, Gestion agricole du Canada).

Chambre des communes, AGRI, <u>Témoignages</u>, 42^e législature, 1^{re} session, 11 avril 2017, 1215 (Brady Deaton, à titre personnel, professeur et chairre de la famille McCain sur la sécurité alimentaire, Département d'alimentation, Agriculture et ressources économiques, University of Guelph).

29 Chambre des communes, AGRI, <u>Témoignages</u>, 42^e législature, 1^{re} session, 2 mai 2017, 1200 (Brady Stadnicki, analysste des politiques, Canadian Cattlemen's Association).

Chambre des communes, AGRI, <u>Témoignages</u>, 42^e législature, 1^{re} session, 11 avril 2017, 1215 (Brady Deaton).

leur entreprise sans trop s'endetter³¹. Toutefois, ceci empêche les agriculteurs de se consacrer à temps plein au développement et à l'expansion de leur entreprise³².

Plusieurs entrepreneurs agricoles en phase de démarrage préfèrent la location à l'acquisition des terres, car ils ne disposent pas des fonds nécessaires pour l'achat des terres³³. Certains témoins ont évoqué que la présence des investisseurs spéculateurs qui portent un grand intérêt au marché des terres agricoles peut contribuer à l'augmentation des prix des terres. Les témoins craignent que l'arrivée de ces investisseurs constitue un frein à l'accession à la propriété, et par conséquent au crédit. Bien que l'achat des terres par des investisseurs non traditionnels soit un phénomène marginal³⁴, les témoins ont recommandé de dresser un portrait des transactions effectuées par ces investisseurs³⁵ afin de développer une approche préventive et de s'assurer que les agriculteurs gardent le contrôle des actifs stratégiques comme les terres agricoles³⁶.

Les témoins reconnaissent que la location peut être une solution dans certaines stratégies d'affaires. Toutefois, selon l'Union des producteus agricoles (UPA), PANGEA, une société d'investissement, est d'avis que la location demeure la seule possibilité pour la jeune génération d'agriculteurs³⁷. L'UPA est d'avis que le modèle de PANGEA ne favorise pas le développement de la collectivité rurale, car c'est une forme de « franchisation » de l'entreprise agricole qui met l'accent uniquement sur la production céréalière et la part détenue par l'agriculteur ne lui permet pas d'avoir le contrôle sur son entreprise³⁸.

C. Le soutien à la relève agricole et aux agriculteurs débutants

Divers programmes gouvernementaux sont à la disposition de la relève agricole ainsi qu'aux agriculteurs débutants afin de les aider dans leur processus de transfert et dans leur démarche à s'établir en agriculture³⁹.

Dans le cadre de *Cultivons l'avenir 2*, le gouvernement fédéral apporte un soutien à la gestion des risques de l'entreprise. Par l'entremise de la Table pancanadienne de la

Chambre des communes, AGRI, <u>Témoignages</u>, 42^e législature, 1^{re} session, 11 avril 2017, 1130 (Jean-Philippe Gervais).

Chambre des communes, AGRI, <u>Témoignages</u>, 42^e législature, 1^{re} session, 2 mai 2017, 1145 (Michèle Lalancette).

Chambre des communes, AGRI, <u>Témoignages</u>, 42^e législature, 1^{re} session, 9 mai 2017, 1205 (Marcel Groleau).

Chambre des communes, AGRI, <u>Témoignages</u>, 42^e législature, 1^{re} session, 11 avril 2017, 1100 (Tom Rosser).

Chambre des communes, AGRI, <u>Témoignages</u>, 42^e législature, 1^{re} session, 2 mai 2017, 1155 (Brady Stadnicki, analysste des politiques, Canadian Cattlemen's Association).

³² Ibid., 1210 (Michèle Lalancette).

³³ *Ibid.*, 1140.

Chambre des communes, AGRI, <u>Témoignages</u>, 42^e législature, 1^{re} session, 4 mai 2017, 1125 (Ron Bonnett).

³⁶ *Ibid.*, 1120.

relève agricole, de Gestion agricole Canada et des programmes à frais partagés mis en œuvre par les provinces, le gouvernement fédéral appuie les agriculteurs dans l'élaboration des plans d'affaires et dans le perfectionnement de leurs compétences en gestion des affaires⁴⁰. FAC propose également divers ateliers et occasions d'apprentissage gratuits afin d'aider les agriculteurs à prendre des décisions d'affaires pertinentes⁴¹.

Selon une étude intitulée « La Culture des affaires: Retombées concrètes d'une gestion avisée dans les exploitations agricoles canadiennes » présentée par Gestion agricole Canada, peu d'agriculteurs adoptent un plan de gestion des activités de l'exploitation agricole. L'étude révèle que « seuls 26 % des agriculteurs ont un plan d'entreprise formel, 33 % ont un plan financier, 27 % ont un plan de relève ou de transition, et 18 % un plan de gestion des ressources humaines » ⁴². D'après cette étude, la clé du succès repose sur la formation continue, la connaissance financière, le recours à des conseillers en affaires et la planification ⁴³.

Recommandation 1

Le Comité recommande que le gouvernement mette en place des initiatives permettant de promouvoir davantage l'acquisition de compétences en gestion des affaires.

Un plan de succession efficace est essentiel pour assurer un transfert réussi. Or, le plan de succession est souvent inexistant dans la plupart des cas⁴⁴. Selon la Fédération canadienne de l'agriculture, un transfert de fermes familiales doit se planifier longtemps à l'avance afin de garantir la viabilité financière pour les deux parties. Il faut également assurer une bonne communication et consulter des professionnels en matière de transfert d'entreprises⁴⁵.

Au Québec, il existe des Centres régionaux d'établissement en agriculture du Québec (CREA) mis en place depuis plus de 20 ans qui se spécialisent dans l'accompagnement dans la gestion du processus de transfert⁴⁶. La Table pancanadienne de la relève agricole croit qu'une aide dans le processus de transfert pour gérer les conséquences financières et fiscales s'avérerait profitable pour toutes les parties⁴⁷. En ce

⁴⁰ *Ibid.*, 1105.

⁴¹ *Ibid.*, 1110 (Michael Hoffort).

Chambre des communes, AGRI, <u>Témoignages</u>, 42^e législature, 1^{re} session, 9 mai 2017, 1220 (Heather Watson, directrice générale, Gestion agricole du Canada).

⁴³ Ibio

Chambre des communes, AGRI, <u>Témoignages</u>, 42^e législature, 1^{re} session, 2 mai 2017, 1220 (Michel Lalancette).

Chambre des communes, AGRI, <u>Témoignages</u>, 42^e législature, 1^{re} session, 4 mai 2017, 1125 (Ron Bonnett).

Chambre des communes, AGRI, <u>Témoignages</u>, 42^e législature, 1^{re} session, 2 mai 2017, 1220 (Michèle Lalancette).

⁴⁷ Chambre des communes, AGRI, <u>Témoignages</u>, 42^e législature, 1^{re} session, 11 avril 2017, 1115 (Paul Glenn, ancien président, Table pancanadienne de la relève agricole).

sens, la relève agricole apprécierait obtenir un soutien accru lors de transfert et de démarrage d'entreprise.

Le transfert de fermes comporte son lot de conséquences. Un transfert de fermes lourdement endettées signifie également un transfert de dettes préexistantes à la jeune génération⁴⁸. À l'heure actuelle, la politique fiscale n'avantage pas le transfert de fermes entre différents membres de la famille. On observe de plus en plus un transfert entre les membres de la famille élargie ou un transfert non apparenté. Les dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada n'offre pas d'avantage à ce type de transfert et peut compromettre la survie de certaines exploitations familiales⁴⁹.

Un bon nombre d'agriculteurs souhaitent modifier les dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada afin d'élargir la définition de la famille pour inclure les autres membres⁵⁰. Afin de favoriser l'établissement de la relève non apparentée, le projet Arterre vise à jumeler les aspirants agriculteurs à la recherche d'entreprise agricole avec les agriculteurs qui n'ont pas de relève, offrant ainsi à la relève agricole une meilleure accessibilité aux terres agricoles⁵¹.

Un des moyens proposés pour faciliter le transfert d'entreprise agricole concerne le modèle vendeur-prêteur. Ce modèle consiste pour le vendeur d'endosser le prêt pour la jeune génération auquel un rabais d'intérêt est appliqué. En retour, le vendeur reçoit une sorte de rente annuelle versée par la relève⁵².

Le modèle coopératif peut également s'avérer intéressant pour la jeune génération d'agriculteurs. En plus de jouer un rôle important dans le développement des collectivités rurales, les coopératives favorisent le démarrage et l'expansion d'entreprises agricoles grâce à la mise en commun des ressources⁵³. Les modèles coopératifs peuvent permettent de répondre aux besoins de leurs membres notamment le manque de connaissances, le manque d'argent et le manque d'infrastructures⁵⁴. Les coopératives peuvent apporter un soutien important aux nouvelles entreprises en éduquant les membres à travers diverses initiatives d'apprentissage sur la gestion d'entreprise⁵⁵. Grâce au mentorat, les coopératives en démarrage bénéficient de l'expertise des coopératives bien établies⁵⁶. Diverses organisations agricoles offrent également

⁴⁸ *Ibid.*, 1205 (Justin Willams).

Chambre des communes, AGRI, <u>Témoignages</u>, 42^e législature, 1^{re} session, 9 mai 2017, 1145 (Florence Bouchard-Santerre).

Chambre des communes, AGRI, <u>Témoignages</u>, 42^e législature, 1^{re} session, 2 mai 2017, 1220 (Mark Wales, président, Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture).

⁵¹ *Ibid.*, 1220 (Michèle Lalancette).

⁵² *Ibid.*, 1140.

Chambre des communes, AGRI, <u>Témoignages</u>, 42^e législature, 1^{re} session, 9 mai 2017, 1155 (Peggy Baillie, directrice exécutive, Local Fod and Farm Co-ops).

⁵⁴ Ibid., 1150.

⁵⁵ *Ibid.*, 1155.

⁵⁶ *Ibid.*, 1210.

des services d'apprentissage et de mentorat. Par exemple, le secteur bovin a mis en place le programme Cattlemen's Young Leaders et le Young Cattlemen's Council dans le but d'améliorer le transfert de connaissances⁵⁷.

Recommandation 2

Le Comité recommande que le gouvernement apporte un soutien à la relève agricole dans le démarrage d'entreprises agricoles ainsi que dans le processus de transfert d'entreprises agricoles en atténuant les conséquences financières et fiscales.

D. Autre : La main-d'œuvre dans le secteur agricole

Les témoins ont aussi abordé la question du manque de main-d'œuvre dans le secteur agricole. La pénurie de la main-d'œuvre à la ferme et dans les usines de transformation de même que les possibilités d'emploi et de carrière en agriculture ont été abordées.

Dans le budget fédéral de 2017, le gouvernement vise à accroître les exportations de produits agroalimentaires à 75 milliards de dollars par année d'ici 2025. Pour atteindre cet objectif, le secteur agricole et agroalimentaire canadien devra compter sur des agriculteurs et des travailleurs. Toutefois, le secteur éprouve déjà de la difficulté à recruter des travailleurs et à combler les postes vacants⁵⁸.

À ce sujet, les éléments abordés par les témoins ont fait l'objet d'une section complète dans le récent rapport du Comité sur le <u>prochain Cadre stratégique pour l'agriculture</u> publié en mars 2017 et dans lequel le Comité a fait deux recommandations concernant la pénurie de main d'œuvre.

CONCLUSION

L'utilisation du capital financier et humain est essentielle à la réussite économique du secteur agricole et agroalimentaire canadien. Bien qu'on assiste à l'endettement croissant du secteur, les témoins ont indiqué qu'il n'y a pas matière à inquiétude, car les agriculteurs vivent des conditions favorables et peuvent utiliser leur endettement comme effet de levier pour accroître leur rentabilité. Toutefois, il est important d'appuyer l'acquisition de compétences en gestion des affaires afin d'aider les producteurs à surveiller leur niveau d'endettement et de s'assurer qu'ils soient en mesure de gérer leurs dettes. Afin de soutenir la pérennité et la prospérité du secteur, il est nécessaire pour la nouvelle génération d'agriculteurs de disposer des outils de gestion des risques, d'accéder à de la formation et de l'information ainsi qu'à du capital financier et humain.

⁵⁷ Chambre des communes, AGRI, <u>Témoignages</u>, 42^e législature, 1^{re} session, 2 mai 2017, 1200 (Brady Stadnicki).

Chambre des communes, AGRI, <u>Témoignages</u>, 42^e législature, 1^{re} session, 2 mai 2017, 1145 (Portia MacDonald-Dewhirst, directrice générale, Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture).

LISTE DES RECOMMANDATIONS

Recommandation 1	
Le Comité recommande que le gouvernement mette en place des initiatives permettant de promouvoir davantage l'acquisition de compétences en gestion des affaires	8
Recommandation 2	
Le Comité recommande que le gouvernement apporte un soutien à la relève agricole dans le démarrage d'entreprises agricoles ainsi que dans le processus de transfert d'entreprises agricoles en atténuant les conséquences financières et fiscales	10

ANNEXE A LISTE DES TÉMOINS

Organismes et individus	Date	Réunion
Agriculture et agroalimentaire Canada	2017/04/11	53
Kara Beckles, directrice générale par intérim Direction de la recherche et de l'analyse, Direction générale des politiques stratégiques		
Tom Rosser, sous-ministre adjoint Direction générale des politiques stratégiques		
Financement agricole Canada		
Jean-Philippe Gervais, vice-président et économiste agricole en chef		
Michael Hoffort, président-directeur général		
Table pancanadienne de la relève agricole		
Paul Glenn, ancien président		
Justin Williams, membre, conseil d'administration		
À titre personnel		
Brady Deaton, professeur et chaire de la famille mccain sur la sécurité alimentaire, département d'alimentation, agriculture et ressources économiques,University of Guelph		
Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture	2017/05/02	54
Portia MacDonald-Dewhirst, directrice générale		
Mark Wales, président		
Canadian Cattlemen's Association		
Brady Stadnicki, analyste des politiques		
Fédération de la relève agricole du Québec		
Michèle Lalancette, présidente		
Philippe Pagé, coordonnateur interrégional		
Saskatchewan Cattlemen's Association		
Ryan Beierbach, président		
Association canadienne des coopératives financières	2017/05/04	55
Robert Martin, directeur adjoint, politiques		
Fédération canadienne de l'agriculture		
Ron Bonnett, président		
Conseil canadien du porc		
Hans Kristensen, membre du conseil d'administration		

Gary Stordy, gestionnaire des relations publiques

Organismes et individus	Date	Réunion
Libro Credit Union	2017/05/04	55
Frank Kennes, vice-président Agriculture et commercial		
À titre personnel		
Alan Ker, professeur et directeur Institute for the Advanced Study of Food and Agricultural Policy, University of Guelph; président, Société canadienne d'agroéconomie		
Alfons Weersink, professeur Département d'alimentation, agriculture et ressources économiques, University of Guelph		
Gestion agricole du Canada	2017/05/09	56
Heather Watson, directrice générale		
Mervin Wiseman, directeur		
FarmStart		
Christie Young, directrice générale		
Local Food and Farm Co-ops		
Peggy Baillie, directrice exécutive		
Union des producteurs agricoles		
Florence Bouchard-Santerre, conseillère Recherches et politiques agricoles - économie		
Marcel Groleau, président		

ANNEXE B LISTE DES MÉMOIRES

Organismes et individus

Association canadienne de financement et de location

L'Union des producteurs agricoles

DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport.

Un exemplaire des *procès-verbaux* pertinents (<u>réunions n^{os} 53, 54, 55, 56, 57 et 62</u>) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

Pat Finnigan

RAPPORT COMPLÉMENTAIRE DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE - LES DETTES DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET LEURS EFFETS

Le Nouveau Parti démocratique tient à remercier tous les témoins qui ont pris de leur temps précieux pour nous faire connaître leurs points de vue sur les dettes dans le secteur agricole et leurs effets. Nous sommes persuadés que cet exercice a été bénéfique et instructif pour l'ensemble des partis politiques. Le consensus sur la presque totalité des recommandations témoigne de la volonté de l'ensemble des partis de produire un rapport constructif et utile pour les décideurs.

Cependant, le NPD considère que le rapport ne reflète pas parfaitement l'ensemble des témoignages entendus, en particulier en ce qui concerne la gestion des risques et le transfert des fermes.

Dans le cas de la gestion des risques, si le Comité avait voulu représenter avec exactitude les témoignages de certains témoins, notamment celui du Conseil Canadien pour les Ressources Humaines en Agriculture (CCRHA), il aurait fallu inclure dans le rapport la situation critique que vit l'industrie de l'horticulture depuis 2014, année où cette industrie a perdu son statut préférentiel en vertu de la Loi américaine sur les denrées agricoles périssables (PACA). Dans son témoignage, le Conseil Canadien pour les Ressources Humaines en Agriculture mentionne que le Canada promet depuis longtemps d'offrir une protection réciproque aux producteurs américains, mais que cela n'a jamais été fait et c'est ainsi que nos producteurs ont perdu leur accès à ce système de protection des paiements¹. Le CCRHA ajoute également que les agriculteurs canadiens doivent désormais attendre longtemps avant d'être payés pour leurs produits et cela met leur entreprise en position vulnérable².

En ce qui concerne le transfert des fermes et la deuxième recommandation, nous sommes d'avis que la recommandation du Comité ne représente pas tous les témoignages entendus.

Plusieurs témoins ont recommandé que le gouvernement mette en place des mesures pour aider les cédants à céder leur ferme à un membre de leur famille. En ce sens, l'UPA a expliqué que le NPD avait déposé un projet de loi qui aurait corrigé les mesures fiscales et amélioré les chances des transferts intergénérationnels³. Dans le même ordre d'idée, la Fédération canadienne de l'agriculture (FCA) a indiqué que les membres de tous les partis, d'une façon ou d'une autre, à certains moments, ont reconnu que la version actuelle de la Loi de l'impôt sur le revenu avait été rédigée il y a un certain nombre d'années et ne

¹ Chambre des communes, AGRI, <u>Témoignages</u> 42_e législature, 1_{re} session, 2 mai 2017, 1220 (Mark Wales, président, Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture).

² Ibid, 1220

³ Chambre des communes, AGRI, <u>Témoignages</u>, 42_e législature, 1_{re} session, 9 mai 2017, 1200 (Marcel Groleau).

tenait pas compte de quelques changements structuraux qui surviennent dans les entreprises au fil du temps⁴.

Il faut rappeler que NPD avait proposé dans le projet de loi C-274 que le gouvernement corrige le tir et aide les entreprises d'ici à demeurer aux mains des gens d'ici. Le NPD est donc d'avis qu'afin de bien représenter les témoignages, le Comité aurait dû suggérer au gouvernement de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu, afin à faciliter le transfert des petites et moyennes entreprises et des sociétés agricoles.

-

⁴ Chambre des communes, AGRI, <u>Témoignages</u> 42e législature, 1re session, 4 mai 2017, 1125 (Ron Bonnett).